

1 U

SF h Py

NOTIFICATION

Par arrêté en date du 22 juillet 1969, le Ministre d'Etat chargé des Affaires Culturelles a inscrit sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques :

- Les cinq tumuli T 1, T 2, T 3, T 4 et T 5 situés dans la parcelle n° 675, lieudit "Pradiole-Debat",
 - Le tumulus dit "La Croix, la Botte" situé dans la parcelle n° 681, lieudit "Estaque d'Avezac"
- section B du plan cadastral de la commune de TILHOUSE (Hautes-Pyrénées).

Propriétaire : Commune de TILHOUSE.

pas de fiche

Monsieur l'Attaché d'Administration
chargé du Bureau de la protection
des Monuments Historiques